

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 742

18 mars 2015

### SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l. ....	35587	SCHWARTZ and CO. S.A. ....	35574
Agence EUROPE .....	35575	Scuderia CDS S.A. ....	35576
B&D Services s.à.r.l. ....	35615	Scuderia CDS S.A. ....	35576
Bridinvest S.A. ....	35576	Scuderia CDS S.A. ....	35574
Canalyse S.A. ....	35614	Seran Finances S.A. ....	35576
C&R Maryse Van der voort S.à r.l. ....	35611	SICAV II (Lux) ....	35576
JNC-FIAC-FISCA .....	35572	Simabo Sàrl .....	35572
Kiro S.à r.l. ....	35572	Stalko Luxembourg S.à r.l. ....	35575
Librairie de l'Ecole S.à r.l. ....	35571	Storm Fund .....	35573
Lux Diamond Trade S.à r.l. ....	35571	Swedish Real Estate S.à r.l. ....	35573
Luxfenster S.à r.l. ....	35571	Sweet Invest S.à r.l. ....	35573
LUX-PT S.à r.l. ....	35571	Thames River Property (Securities) S.à r.l. .....	35573
LYO Sàrl .....	35570	Tlux Two SA .....	35574
LYO Sàrl .....	35571	Tockfeld A.G. ....	35572
LYO Sàrl .....	35571	Touf S.A. ....	35573
Meng Famille S.à r.l. ....	35572	Trampolini Luxembourg S.A. ....	35575
Nekonal S.à r.l. ....	35570	Traveling S.A., SPF .....	35574
New Metropole S.à r.l. ....	35570	Trias UK Centrum 1 - T S.à r.l. ....	35577
Nouvelle Luxelec S.A. ....	35570	Triton Debt Opportunities S.C.A. ....	35575
Novo Espaço Café S.à r.l. ....	35570	Uluru .....	35575
Nuzi's Café S.à r.l. ....	35570	Vantico International S.à r.l. ....	35608
P3 Group S.à r.l. ....	35604	Vimmelskiftet S.à r.l. ....	35596
Private Placement Fund .....	35616		

**LYO Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 150.593.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025231/9.

(150028221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**New Metropole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 1, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 165.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025309/9.

(150028847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**Nekonal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 160.634.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025293/9.

(150028703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**Novo Espaço Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4734 Pétange, 11, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 159.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025319/9.

(150028846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**Nouvelle Luxelec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.  
R.C.S. Luxembourg B 50.240.

Les comptes annuels au 31.03.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025317/9.

(150028241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**Nuzi's Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4610 Differdange, 1A, rue de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025322/9.

(150028845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**LYO Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 150.593.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015025233/9.  
(150028227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**Luxfenster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Differdange, 10, avenue Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 127.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015025227/9.  
(150028853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**LUX-PT S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4624 Differdange, 37C, rue Pierre Meintz.  
R.C.S. Luxembourg B 141.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015025223/9.  
(150028852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**Lux Diamond Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler.  
R.C.S. Luxembourg B 172.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015025221/9.  
(150028854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**Librairie de l'Ecole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4490 Belvaux, 2, rue de l'Usine.  
R.C.S. Luxembourg B 182.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015025207/9.  
(150028415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**LYO Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 150.593.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015025232/9.  
(150028224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---

**Meng Famille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 150.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025244/9.

(150028850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

**Kiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3383 Noertzange, 65, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 88.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025160/10.

(150028536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

**JNC-FIAC-FISCA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 85.512.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025140/10.

(150028460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

**Tockfeld A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.555.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 31 décembre 2014 à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS), 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.469, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015024659/12.

(150027273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Simabo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, Berler Strooss, Résidence Belle-vue.

R.C.S. Luxembourg B 92.550.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 10/02/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015024617/13.

(150027616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Sweet Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35/37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.523.

## EXTRAIT

En date du 19 janvier 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social du 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024590/13.

(150028009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Storm Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.699.

Die neue Geschäftsanschrift der Gesellschaft lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Diese Änderung ist wirksam ab dem 1. Januar 2015.

Luxemburg.

Référence de publication: 2015024587/12.

(150028029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Swedish Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: SEK 1.348.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015024589/11.

(150027417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Touf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 104.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024645/9.

(150027751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Thames River Property (Securities) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.788.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024642/9.

(150027900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**SCHWARTZ and CO. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 3, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 149.476.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 29 janvier 2015 que:

Il a été pris acte:

- du transfert du siège de la société du 124, Boulevard de la Pétrusse - L-2330 Luxembourg au 3, Place d'Armes - L-1136 Luxembourg, à compter du 2 février 2015;
- de la nouvelle adresse de l'administrateur, Monsieur Hervé Schwartz, à savoir 1, rue de Guerlange, L-4962 Clemency;
- de la nouvelle adresse de l'administrateur, Madame Anne-Marie Schwartz, à savoir 1, rue de Guerlange, L-4962 Clemency.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015024597/19.

(150027452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Scuderia CDS S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.  
R.C.S. Luxembourg B 143.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024600/10.

(150027615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Tlux Two SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 83.018.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 3 février 2015*

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme

TLUX TWO S.A.

Référence de publication: 2015024658/12.

(150027104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Traveling S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 63.335.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 29 janvier 2015*

- En date du 29 janvier 2015, la Société a désigné la société SGG S.A. (ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg) comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015024664/13.

(150027268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Agence EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 5.271.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024720/10.

(150029164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

**Uluru, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 26.455.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 31 décembre 2014 à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration décide de désigner la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé PARFININDUS), 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.469, en tant que dépositaire des certificats représentatifs d'actions au porteur émis au nom de la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015024673/12.

(150027272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Triton Debt Opportunities S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.821.

Les statuts coordonnés au 14 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015024649/11.

(150027693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Stalko Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 180.882.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015024633/12.

(150027987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Trampolini Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8052 Bertrange, 23, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.376.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024661/9.

(150028059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Seran Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.995.

—  
L bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024607/10.

(150027905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**SICAV II (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.426.

—  
Le bilan au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015024614/11.

(150027470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Scuderia CDS S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.

R.C.S. Luxembourg B 143.758.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024599/10.

(150027613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Scuderia CDS S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.

R.C.S. Luxembourg B 143.758.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015024601/10.

(150027620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Bridinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.864.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Bridinvest S.A.

G.B.A.D. Cousin / J. Mudde

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015024809/13.

(150028624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

---



**Trias UK Centrium 1 - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.350.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of January.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trias Holdco C - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves in L-2633 Luxembourg registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 192.534,

here represented by Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present Articles:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Trias UK Centrium 1 - T S.à r.l.” (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Purpose.**

2.1. The purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.2. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same Shareholder(s) of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.3. The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.4. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same Shareholder(s) of the Company.

2.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment to the articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these ex-

traordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

## **C. Decisions of the shareholders**

### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

### **Art. 9. General meetings of shareholders.**

9.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting.

9.2. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter,

decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

**Art. 11. Change of nationality.**

11.1 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.**

12.1 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**D. Management**

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company is managed by one or several Managers, who need not be Shareholder(s). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute the Board of Managers.

13.2 The Manager(s) shall be appointed by the Shareholder(s) or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Manager(s) will hold office until its (their) successor(s) is (are) elected. It (They) may be re-elected at the end of its (their) term and he (they) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s) or, as the case may be, of the General Meeting.

13.3 In case there is more than one Manager, the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting may decide to qualify the appointed Managers as "Class A Managers" and "Class B Managers".

The Manager(s) may be dismissed freely at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

13.4 In dealing with third parties, the Manager, or in case of several Managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

**Art. 14. Convening meetings of the board of managers.**

14.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

14.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

14.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

15.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

15.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

15.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

15.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

15.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 16. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

16.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

16.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

#### **Art. 17. Dealing with third parties.**

17.1 The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or of any manager.

17.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

17.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

### **E. Audit and supervision**

#### **Art. 18. Auditor(s).**

18.1. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

18.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

18.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

18.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

18.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

#### **Art. 19. Financial year.**

19.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

#### **Art. 20. Annual accounts and allocation of profits.**

20.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

20.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

20.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

20.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

20.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

20.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 21. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

21.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

21.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 22. Liquidation.**

22.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

22.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

##### **Art. 23. Governing law.**

23.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Subscription and payment*

All the fifteen thousand (15,000) shares have been subscribed by Trias Holdco C - T S.à r.l., aforementioned, for the price of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand (GBP 15,000) is entirely allocated to the share capital.

##### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - (i) Steven Kauff, born in New York, United States of America, on 27 April 1962, professionally residing at 6<sup>th</sup> floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
  - (ii) Jonathan Farkas, born in New York, United States of America, on 5 June 1980, professionally residing at 6<sup>th</sup> floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and
  - (iii) David Fallick, born in New York, United States of America, on 16 August 1963, residing at 6<sup>th</sup> floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de janvier

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Trias Holdco C - T S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.534,

ici représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Trias UK Centrum 1 - T S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1. Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.2. La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.3. La Société pourra également emprunter et/ou accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sureté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.4. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

2.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

#### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.



## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

### Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visio-conférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

#### **Art. 11. Changement de nationalité.**

11.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Modification des statuts.**

12.1 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constituent un conseil de gérance.

13.2 Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par le (les) Associé(s), ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s): il(s) peut (peuvent) être réélu(s) au terme de leur mandat et il (s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de(s) Associé(s), ou le cas échéant par une Assemblée Générale.

13.3 Dans le cas d'une pluralité de Gérants, l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des Gérants de classe A et des Gérants de classe B.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Vis-à-vis des tiers, le Gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs Gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

#### **Art. 14. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

14.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

14.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

15.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

15.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

15.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

15.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.



15.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.

15.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

16.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

16.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

#### **Art. 17. Rapports avec les tiers.**

17.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.

17.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

17.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 18. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

18.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

18.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

18.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

18.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

18.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices -Acomptes sur dividendes**

#### **Art. 19. Exercice social.**

19.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 20. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

20.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

20.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

20.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

20.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

20.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

20.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 21. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

21.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

21.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

**G. Liquidation****Art. 22. Liquidation.**

22.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

22.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**H. Disposition finale - Loi applicable****Art. 23. Loi applicable.**

23.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

*Souscription et libération*

Les quinze mille (15,000) parts sociales émises ont été souscrites par Trias Holdco C - T S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) est entièrement affecté au capital social.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des associés sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200.-

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée illimitée:

(i) Steven Kauff, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 27 avril 1962, résidant professionnellement au 6<sup>ème</sup> étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(ii) Jonathan Farkas, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 5 juin 1980, résidant professionnellement au 6<sup>ème</sup> étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; et

(iii) David Fallick, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 16 août 1963, résidant au 6<sup>ème</sup> étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 26 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2263. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015023142/550.

(150026095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 217.345.436,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.314.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.314, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 June 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 August 2007 number 1686, page 80920 (the "Mémorial C"). The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER dated 22<sup>nd</sup> December 2014 and not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Judith STERN, lawyer, residing professionally at 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Judith STERN, prenamed.

I. The names of the Shareholders, represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II. It appears from the attendance list, that 100% of the share capital of the Company, are represented at this meeting. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and that they waive the convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

A. To reduce the Company's share capital with immediate effect by an amount of GBP 5,906,862.50 so as to reduce it from its current amount of GBP 223,252,298.50 to GBP 217,345,436 by the cancellation of (the "Cancelled Shares"):

- 7,618,343 Class XA Shares;
- 18,449 Class XB Shares;
- 18,449 Class XC Shares;
- 18,449 Class XD Shares;
- 18,449 Class XE Shares;
- 18,449 Class XF Shares;
- 18,449 Class XG Shares;
- 18,449 Class XH Shares;
- 18,449 Class XI Shares;
- 18,449 Class XJ Shares;
- 15,505,134 Class YA Shares;
- 37,548 Class YB Shares;
- 37,548 Class YC Shares;
- 37,548 Class YD Shares;
- 37,548 Class YE Shares;
- 37,548 Class YF Shares;
- 37,548 Class YG Shares;
- 37,548 Class YH Shares;

- 37,548 Class YI Shares;
- 37,548 Class YJ Shares.

B. To acknowledge, as permitted by article 8.3 of the Articles, the credit to be made to the Company's share premium account of an amount of GBP 5,906,862.50 equal to the par value of the Cancelled Shares.

C. To amend article 6.1 of the Articles (Share capital).

D. To amend article 6.7 of the Articles (Share capital).

E. To amend article 8.3 of the Articles (Redemption /Cancellation of shares).

F. To amend article 13.2 of the Articles (General provisions).

G. To amend article 26.2 and 26.3 of the Articles (Distribution rights of the Shares).

H. To amend article 28 of the Articles (Dissolution - Liquidation).

I. To amend article 31 of the Articles (Definitions) in order to delete the following definitions: Class XA Shares; Class XB Shares; Class XC Shares; Class XD Shares; Class XE Shares; Class XF Shares; Class XG Shares; Class XH Shares; Class XI Shares; Class XJ Shares; Class YA Shares; Class YB Shares; Class YC Shares; Class YD Shares; Class YE Shares; Class YF Shares; Class YG Shares; Class YH Shares; Class YI Shares; Class YJ Shares; Class X Ordinary Shares; Class Y Ordinary Shares; Class X Distribution; Class X Share Premium Distribution; Class Y Distribution; Class Y Share Premium Distribution and to amend the definition of Executives' Shares and Ordinary Shares.

J. Miscellaneous.

After careful and attentive deliberation, the Shareholders adopt the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve unanimously to reduce the Company's share capital with immediate effect by an amount of GBP 5,906,862.50 (five million nine hundred and six thousand eight hundred and sixty-two British Pounds and fifty pence) so as to reduce it from its current amount of GBP 223,252,298.50 (two hundred and twenty-three million two hundred and fifty-two thousand two hundred and ninety-eight British Pounds and fifty pence) to GBP 217,345,436 (two hundred and seventeen million three hundred and forty-five thousand four hundred and thirty-six British Pounds) (the "Share Capital Reduction") by the cancellation of:

- 7,618,343 Class XA Shares;
- 18,449 Class XB Shares;
- 18,449 Class XC Shares;
- 18,449 Class XD Shares;
- 18,449 Class XE Shares;
- 18,449 Class XF Shares;
- 18,449 Class XG Shares;
- 18,449 Class XH Shares;
- 18,449 Class XI Shares;
- 18,449 Class XJ Shares;
- 15,505,134 Class YA Shares;
- 37,548 Class YB Shares;
- 37,548 Class YC Shares;
- 37,548 Class YD Shares;
- 37,548 Class YE Shares;
- 37,548 Class YF Shares;
- 37,548 Class YG Shares;
- 37,548 Class YH Shares;
- 37,548 Class YI Shares;
- 37,548 Class YJ Shares.

each share with a par value of twenty-five pence (GBP 0.25), currently held by Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, acting in its capacity as trustee of the Alliance Boots Management Equity Plan Employee Trust being all of the Class X Ordinary Shares and all of the Class Y Ordinary Shares. This cancellation of share capital shall be for zero consideration and shall be a Unanimous Shareholders Redemption as defined in article 8.3 of the Articles. An amount of GBP 5,906,862.50 (five million nine hundred and six thousand eight hundred and sixty-two British Pounds and fifty pence) equal to the par value of the Shares which are cancelled under the Share Capital Reduction shall be credited to the Company's share premium account, as permitted by article 8.3 of the Articles and the Shareholders acknowledge that the share premium attached to such share premium account may be distributed to the shareholders in accordance with the Articles and Luxembourg law.

The Shareholders acknowledge that ALLIANCE BOOTS GmbH waived its right to have some of its shares cancelled.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the Articles (Share capital) in order to reflect the previous resolutions which shall henceforth be read as follows:

"The Company has a share capital of two hundred and seventeen million three hundred and forty-five thousand four hundred and thirty-six British Pounds (GBP 217,345,436) divided into:

- eight hundred and thirty million fifty (830,000,050) class A1 shares (the "Class A1 Shares"),
  - two million twelve thousand four hundred and sixty-six (2,012,466) class B1 shares (the "Class B1 Shares"),
  - two million twelve thousand four hundred and sixty-six (2,012,466) class C1 shares (the "Class C1 Shares"),
  - two million twelve thousand four hundred and sixty-six (2,012,466) class D1 shares (the "Class D1 Shares"),
  - two million twelve thousand four hundred and sixty-six (2,012,466) class E1 shares (the "Class E1 Shares"),
  - two million twelve thousand four hundred and sixty-six (2,012,466) class F1 shares (the "Class F1 Shares"),
  - two million twelve thousand four hundred and sixty-six (2,012,466) class G1 shares (the "Class G1 Shares"),
  - two million twelve thousand four hundred and sixty-six (2,012,466) class H1 shares (the "Class H1 Shares"),
  - two million twelve thousand four hundred and sixty-six (2,012,466) class I1 shares (the "Class I1 Shares"), and
  - two million twelve thousand four hundred and sixty-six (2,012,466) class J1 shares (the "Class J1 Shares"),
  - twenty million, three hundred and fifty five thousand, six hundred and four (20,355,604) class A2 shares (the "Class A2 Shares"),
  - forty nine thousand, two hundred and ninety four (49,294) class B2 shares (the "Class B2 Shares"),
  - forty nine thousand, two hundred and ninety four (49,294) class C2 shares (the "Class C2 Shares"),
  - forty nine thousand, two hundred and ninety four (49,294) class D2 shares (the "Class D2 Shares"),
  - forty nine thousand, two hundred and ninety four (49,294) class E2 shares (the "Class E2 Shares"),
  - forty nine thousand, two hundred and ninety four (49,294) class F2 shares (the "Class F2 Shares"),
  - forty nine thousand, two hundred and ninety four (49,294) class G2 shares (the "Class G2 Shares"),
  - forty nine thousand, two hundred and ninety four (49,294) class H2 shares (the "Class H2 Shares"),
  - forty nine thousand, two hundred and ninety four (49,294) class I2 shares (the "Class I2 Shares"), and
  - forty nine thousand, two hundred and ninety four (49,294) class J2 shares (the "Class J2 Shares"),
  - four hundred and sixty thousand, two hundred and fifteen (460,215) class ZA shares (the "Class ZA Shares" and together with the Class A1 Shares and the Class A2 Shares, the "Class A Shares"),
  - one thousand, one hundred and fifteen (1,115) class ZB shares (the "Class ZB Shares" and together with the Class B1 Shares and the Class B2 Shares, the "Class B Shares"),
  - one thousand, one hundred and fifteen (1,115) class ZC shares (the "Class ZC Shares" and together with the Class C1 Shares and the Class C2 Shares, the "Class C Shares"),
  - one thousand, one hundred and fifteen (1,115) class ZD shares (the "Class ZD Shares" and together with the Class D1 Shares and the Class D2 Shares, the "Class D Shares"),
  - one thousand, one hundred and fifteen (1,115) class ZE shares (the "Class ZE Shares" and together with the Class E1 Shares and the Class E2 Shares, the "Class E Shares"),
  - one thousand, one hundred and fifteen (1,115) class ZF shares (the "Class ZF Shares" and together with the Class F1 Shares and the Class F2 Shares, the "Class F Shares"),
  - one thousand, one hundred and fifteen (1,115) class ZG shares (the "Class ZG Shares" and together with the Class G1 Shares and the Class G2 Shares, the "Class G Shares"),
  - one thousand, one hundred and fifteen (1,115) class ZH shares (the "Class ZH Shares" and together with the Class H1 Shares and the Class H2 Shares, the "Class H Shares"),
  - one thousand, one hundred and fifteen (1,115) class ZI shares (the "Class ZI Shares" and together with the Class I1 Shares and the Class I2 Shares, the "Class I Shares"), and
  - one thousand, one hundred and fifteen (1,115) class ZJ shares (the "Class ZJ Shares" and together with the Class J1 Shares and the Class J2 Shares, the "Class J Shares"),
- all having a par value of zero point twenty-five sterling pound (GBP 0.25.-) each, and all fully subscribed and entirely paid up."

The cancellation of the above mentioned classes of shares will require the following consequential amendments to the Articles:

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 6.7 of the Articles (Share capital) which shall henceforth be read as follows:

" **6.7.** For the avoidance of doubt, the Class 1 Ordinary Shares, the Class 2 Ordinary Shares and the Class Z Ordinary Shares shall each constitute separate classes of shares."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 8.3 of the Articles (Redemption /Cancellation of shares) which shall henceforth be read as follows:

" **8.3.** If the Shareholders so resolve by unanimous resolution of all the Shareholders, the share capital of the Company may be reduced in such manner as the Shareholders may so resolve including by the redemption of part only of one or more classes of Ordinary Shares and other than in reverse alphabetical order and including by the cancellation of all of the Class Z Ordinary Shares (a 'Unanimous Shareholders Redemption'). The price payable on a Unanimous Shareholders Redemption shall be the Total Cancellation Amount (which need not be determined in accordance with Article 27) and which shall be payable to the holders of the shares the subject of the Unanimous Shareholders Redemption, pro rata to their holdings of such Ordinary Shares of the relevant class (and so that, for the avoidance of doubt, the holders of the Class 1 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares and Class Z Ordinary Shares may receive different amounts) except, if the Shareholders so resolve by unanimous resolution of all the Shareholders in the case of the cancellation of all of the Class Z Ordinary Shares, the Class Z Ordinary Shares shall be cancelled for zero consideration. In the event that all of the Class Z Ordinary Shares are cancelled for zero consideration, an amount equal to the par value of the Shares which are cancelled may, if all the Shareholders so resolve unanimously, be credited to the share premium reserve or another reserve of the Company."

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 13.2 of the Articles (General provisions) which shall henceforth be read as follows:

" **13.2.** The Shareholders holding Class 2 Ordinary Shares and Class Z Ordinary Shares are not entitled to Transfer Securities unless the Transfer is permitted by article 14.1."

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 26.2 and 26.3 of the Articles (Distribution rights of the Shares) which shall henceforth be read as follows:

" **26.2.** Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to be distributed in cash or in specie either to (i) all of the Ordinary Shareholder(s) or (ii) to only the holders of the Class 1 Ordinary Shares (a 'Class 1 Distribution') or to only the holders of the Class 2 Ordinary Shares (a 'Class 2 Distribution') or to only the holders of the Class Z Ordinary Shares (a 'Class Z Distribution'), subject in the case of a Class 1 Distribution or a Class 2 Distribution or a Class Z Distribution to the unanimous consent of the Ordinary Shareholder(s), before the end of the financial year on the basis of a recent statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution. In the case of a distribution in specie, the value attributed to the assets being distributed shall be determined by the Board of Managers at their discretion to the extent permitted by law. The amount to be distributed shall be determined according to the following provisions:

- in accordance with the provisions of Article 26.1 (a) and (b) (provided that, for the avoidance of doubt, in the event of a Class 1 Distribution, the payment shall not be made in respect of any other class of Shares and, in respect of a Class 2 Distribution, the payment shall not be made in respect of any other class of Shares and, in respect of a Class Z Distribution, the payment shall not be made in respect of any other class of Shares and Article 26.1 shall be read accordingly); and

- it may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves (including any share premium account), but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles; and any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Ordinary Shareholder(s)."

" **26.3.** Notwithstanding the preceding provisions, the Ordinary Shareholders may resolve to make distributions out of share premium to be distributed in cash or in specie either to (i) all of the Ordinary Shareholder(s) or (ii) to only the holders of the Class 1 Ordinary Shares (a 'Class 1 Share Premium Distribution') or to only the holders of the Class 2 Ordinary Shares (a 'Class 2 Share Premium Distribution') or to only the holders of the Class Z Ordinary Shares (a 'Class Z Share Premium Distribution'), subject in the case of a Class 1 Share Premium Distribution or a Class 2 Share Premium Distribution or a Class Z Share Premium Distribution to the unanimous consent of the Ordinary Shareholder(s), before the end of the financial year on the basis of a recent statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution. In the case of a distribution in specie, the value attributed to the assets being distributed shall be determined by the Board of Managers at their discretion to the extent permitted by law. The amount to be distributed shall be determined according to the following provisions:

- in accordance with the provisions of Article 26.1 (provided that, for the avoidance of doubt, in the event of a Class 1 Share Premium Distribution, the payment shall not be made in respect of any other class of Shares and in respect of a Class 2 Share Premium Distribution, the payment shall not be made in respect of any other class of Shares and, in respect



of a Class Z Share Premium Distribution, the payment shall not be made in respect of any other class of Shares and Article 26.1 shall be read accordingly); and

- it may not exceed the amount permitted by law."

#### *Seventh resolution*

The Shareholders resolve to amend article 28 of the Articles (Dissolution - Liquidation) which shall henceforth be read as follows:

" **28. Art. 28.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not to be shareholders, and which are appointed by the General Meeting of Ordinary Shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Ordinary Shareholders in proportion to the Ordinary Shares of the Company held by them subject always as provided in Article 27."

#### *Eighth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 31 of the Articles (Definitions) in order to delete the following definitions:

"Class XA Shares; Class XB Shares; Class XC Shares; Class XD Shares; Class XE Shares; Class XF Shares; Class XG Shares; Class XH Shares; Class XI Shares; Class XJ Shares; Class YA Shares; Class YB Shares; Class YC Shares; Class YD Shares; Class YE Shares; Class YF Shares; Class YG Shares; Class YH Shares; Class YI Shares; Class YJ Shares; Class X Ordinary Shares; Class Y Ordinary Shares; Class X Distribution; Class X Share Premium Distribution; Class Y Distribution; Class Y Share Premium Distribution";

and to amend the definition of Executives' Shares and Ordinary Shares which shall henceforth be read as follows:

"Executives' Shares means the Class 2 Ordinary Shares and Class Z Ordinary Shares in the Company held by the Executives or Related Holders (or held on their behalf by the Trustee) from time to time."

"Ordinary Shares means the Class 1 Ordinary Shares, the Class 2 Ordinary Shares and the Class Z Ordinary Shares in issue from time to time."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand two hundred euro (EUR 2,200).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") d'"AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.314, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2007 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 août 2007 numéro 1686 page 80920 (le "Mémorial C"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte rédigé Maître Martine SCHAEFFER en date du 22 décembre 2014 et non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Judith STERN, avocate, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

qui a nommé comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur, Madame Judith STERN, prénommée.

I. Les noms des Associés, représentés à l'assemblée, les procurations des Associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations signées

ne varietur par les personnes comparantes et le notaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence, que 100 % du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée. Les Associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

Réduire le capital social de la Société avec effet immédiat d'un montant de 5.906.862,50 GBP afin de le réduire de son montant actuel de 223.252.298,50 GBP à 217.345.436,- GBP par l'annulation de (les "Parts Sociales Annulées"):

- 7.618.343 Parts Sociales de Catégorie XA;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XB;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XC;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XD;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XE;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XF;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XG;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XH;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XI;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XJ;
- 15.505.134 Parts Sociales de Catégorie YA;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YB;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YC;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YD;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YE;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YF;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YG;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YH;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YI;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YJ;

B. Prendre acte, comme permis par l'article 8.3 des Statuts, du crédit devant être fait au compte de prime d'émission de la Société d'un montant de 5.906.862,50 GBP égal à la valeur nominale des Parts Sociales Annulées.

C. Modifier l'article 6.1 des Statuts (Capital social).

D. Modifier l'article 6.7 des Statuts (Capital social).

E. Modifier l'article 8.3 des Statuts (Rachat/Annulation de Parts Sociales).

F. Modifier l'article 13.2 des Statuts (Dispositions générales).

G. Modifier l'article 26.2 et 26.3 des Statuts (Droits de Distribution des Parts Sociales).

H. Modifier l'article 28 des Statuts (Dissolution - Liquidation).

I. Modifier l'article 31 des Statuts (Définitions) afin de supprimer les définitions suivantes: Parts Sociales de Catégorie XA; Parts Sociales de Catégorie XB; Parts Sociales de Catégorie XC; Parts Sociales de Catégorie XD; Parts Sociales de Catégorie XE; Parts Sociales de Catégorie XF; Parts Sociales de Catégorie XG; Parts Sociales de Catégorie XH; Parts Sociales de Catégorie XI; Parts Sociales de Catégorie XJ; Parts Sociales de Catégorie YA; Parts Sociales de Catégorie YB; Parts Sociales de Catégorie YC; Parts Sociales de Catégorie YD; Parts Sociales de Catégorie YE; Parts Sociales de Catégorie YF; Parts Sociales de Catégorie YG; Parts Sociales de Catégorie YH; Parts Sociales de Catégorie YI; Parts Sociales de Catégorie YJ; Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X; Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y; Distribution de Catégorie X; Distribution de Prime d'Emission de Catégorie X; Distribution de Catégorie Y; Distribution de Prime d'Emission de Catégorie Y et modifier la définition de Parts Sociales des Exécutifs et Parts Sociales Ordinaires.

J. Divers.

Après délibération attentive, les Associés adoptent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident unanimement de réduire le capital social de la Société, avec effet immédiat, d'un montant de cinq millions neuf cent six mille huit cent soixante-deux Livres Sterling et cinquante pence (5.906.862,50 GBP) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent vingt-trois millions deux cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit



Livres Sterling et cinquante pence (223.252.298,50 GBP) à deux cent dix-sept millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent trente-six Livres Sterling (217.345.436,- GBP) (la "Réduction de Capital Social") par l'annulation de:

- 7.618.343 Parts Sociales de Catégorie XA;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XB;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XC;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XD;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XE;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XF;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XG;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XH;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XI;
- 18.449 Parts Sociales de Catégorie XJ;
- 15.505.134 Parts Sociales de Catégorie YA;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YB;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YC;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YD;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YE;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YF;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YG;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YH;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YI;
- 37.548 Parts Sociales de Catégorie YJ;

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq pence (0,25 GBP), détenues actuellement par Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited, agissant en sa capacité de trustee d'Alliance Boots Management Equity Plan Employee Trust étant la totalité des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X et des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y. Cette annulation de capital social doit être réalisée pour aucune contrepartie et sera un Rachat à l'Unanimité des Associés comme défini à l'article 8.3 des Statuts. Un montant de cinq millions neuf cent six mille huit cent soixante-deux Livres Sterling et cinquante pence (5.906.862,50 GBP) équivalent à la valeur nominale des Parts Sociales qui sont annulées en vertu de cette Réduction de Capital Social sera crédité au compte de prime d'émission de la Société comme prévu par l'article 8.3 des Statuts et les Associés prennent acte que le montant de la prime d'émission attachée à un tel compte de prime d'émission sera distribué aux Associés conformément aux Statuts et à la Loi luxembourgeoise.

Les Associés prennent acte que ALLIANCE BOOTS GmbH a renoncé à son droit d'avoir certaines de ses parts sociales annulées.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts (Capital social), afin de refléter les précédentes résolutions, qui devra désormais se lire comme suit:

" **6.1.** La Société a un capital social de deux cent dix-sept millions trois cent quarante-cinq mille quatre cent trente-six Livres Sterling (GBP 217.345.436,-), représenté par:

- huit cent trente millions cinquante (830.000.050) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1"),
- deux millions douze mille quatre cent soixante-six (2.012.466) parts sociales de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1"),
- deux millions douze mille quatre cent soixante-six (2.012.466) parts sociales de catégorie C1 (les "Parts Sociales de Catégorie C1"),
- deux millions douze mille quatre cent soixante-six (2.012.466) parts sociales de catégorie D1 (les "Parts Sociales de Catégorie D1"),
- deux millions douze mille quatre cent soixante-six (2.012.466) parts sociales de catégorie E1 (les "Parts Sociales de Catégorie E1"),
- deux millions douze mille quatre cent soixante-six (2.012.466) parts sociales de catégorie F1 (les "Parts Sociales de Catégorie F1"),
- deux millions douze mille quatre cent soixante-six (2.012.466) parts sociales de catégorie G1 (les "Parts Sociales de Catégorie G1"),
- deux millions douze mille quatre cent soixante-six (2.012.466) parts sociales de catégorie H1 (les "Parts Sociales de Catégorie H1"),

- deux millions douze mille quatre cent soixante-six (2.012.466) parts sociales de catégorie I1 (les "Parts Sociales de Catégorie I1"), et
  - deux millions douze mille quatre cent soixante-six (2.012.466) parts sociales de catégorie J1 (les "Parts Sociales de Catégorie J1"),
  - vingt millions trois cent cinquante-cinq mille six cent quatre (20.355.604) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2"),
  - quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (49.294) parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2"),
  - quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (49.294) parts sociales de catégorie C2 (les "Parts Sociales de Catégorie C2"),
  - quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (49.294) parts sociales de catégorie D2 (les "Parts Sociales de Catégorie D2"),
  - quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (49.294) parts sociales de catégorie E2 (les "Parts Sociales de Catégorie E2"),
  - quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (49.294) parts sociales de catégorie F2 (les "Parts Sociales de Catégorie F2"),
  - quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (49.294) parts sociales de catégorie G2 (les "Parts Sociales de Catégorie G2"),
  - quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (49.294) parts sociales de catégorie H2 (les "Parts Sociales de Catégorie H2"),
  - quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (49.294) parts sociales de catégorie I2 (les "Parts Sociales de Catégorie I2"), et
  - quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze (49.294) parts sociales de catégorie J2 (les "Parts Sociales de Catégorie J2"),
  - mille cent quinze (1.115) parts sociales de catégorie ZA (les "Parts Sociales de Catégorie ZA" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les "Parts Sociales de Catégorie A"),
  - mille cent quinze (1.115) parts sociales de catégorie ZB (les "Parts Sociales de Catégorie ZB" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les "Parts Sociales de Catégorie B"),
  - mille cent quinze (1.115) parts sociales de catégorie ZC (les "Parts Sociales de Catégorie ZC" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie C1, les Parts Sociales de Catégorie C2, les "Parts Sociales de Catégorie C"),
  - mille cent quinze (1.115) parts sociales de catégorie ZD (les "Parts Sociales de Catégorie ZD" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie D1, les Parts Sociales de Catégorie D2, les "Parts Sociales de Catégorie D")
  - mille cent quinze (1.115) parts sociales de catégorie ZE (les "Parts Sociales de Catégorie ZE" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie E1, les Parts Sociales de Catégorie E2, les "Parts Sociales de Catégorie E"),
  - mille cent quinze (1.115) parts sociales de catégorie ZF (les "Parts Sociales de Catégorie ZF" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie F1, les Parts Sociales de Catégorie F2, les "Parts Sociales de Catégorie F"),
  - mille cent quinze (1.115) parts sociales de catégorie ZG (les "Parts Sociales de Catégorie ZG" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie G1, les Parts Sociales de Catégorie G2, les "Parts Sociales de Catégorie G"),
  - mille cent quinze (1.115) parts sociales de catégorie ZH (les "Parts Sociales de Catégorie ZH" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie H1, les Parts Sociales de Catégorie H2, les "Parts Sociales de Catégorie H"),
  - mille cent quinze (1.115) parts sociales de catégorie ZI (les "Parts Sociales de Catégorie ZI" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie I1, les Parts Sociales de Catégorie I2, les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
  - mille cent quinze (1.115) parts sociales de catégorie ZJ (les "Parts Sociales de Catégorie ZJ" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie J1, les Parts Sociales de Catégorie J2, les "Parts Sociales de Catégorie J"),
- toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq pence (GBP 0,25.-) chacune, et ayant été intégralement souscrites et payées."

L'annulation des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus requerra en conséquence les modifications suivantes des Statuts:

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 6.7 des Statuts (Capital Social) qui devra désormais se lire comme suit:

" **6.7.** Afin d'éviter tout doute, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z constituent chacune des catégories de parts sociales séparées."

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 8.3 des Statuts (Rachat/Annulation de Parts Sociales) qui devra désormais se lire comme suit:

" **8.3.** Si les Associés le décident par une résolution unanime de tous les Associés, le capital social de la Société peut être réduit de telle façon que les Associés peuvent le décider y compris une réduction d'une partie uniquement d'une ou plusieurs catégorie de Parts Sociales Ordinaires et autrement que dans l'ordre alphabétique inverse et y compris par l'annulation de toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z (un "Rachat à l'Unanimité des Associés"). Le prix payable suite à un Rachat à l'Unanimité des Associés sera le Montant Total d'Annulation (sans qu'il ne soit nécessairement déterminé conformément à l'article 27) et qui sera payable aux détenteurs de parts sociales objet du Rachat à l'Unanimité des Associés au pro rata de leurs détentions desdites Parts Sociales Ordinaires de la catégorie concernée (et de façon que, afin d'éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z peuvent recevoir des montants différents) sauf, si les Associés en décident ainsi par une résolution unanime de tous les Associés dans le cas de l'annulation de toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z peuvent être annulées sans contrepartie. Dans le cas où toutes les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z sont annulées sans contrepartie, un montant égal à la valeur au pair des Parts Sociales qui sont annulées peut, si les Associés le décident de manière unanime, être crédité à la réserve de prime d'émission ou une autre réserve de la Société."

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 13.2 des Statuts (Dispositions générales) qui devra désormais se lire comme suit:

" **13.2.** Les Associés détenant des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z ne sont pas autorisés à Transférer des Titres à moins que le Transfert ne soit permis par l'article 14.1."

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 26.2 et 26.3 des Statuts (Droits de Distribution de Parts Sociales) qui devront désormais se lire comme suit:

" **26.2.** Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intermédiaires à distribuer en numéraire ou en nature soit à (i) tous les Associés Ordinaires ou (ii) uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1 (une "Distribution de Catégorie 1") ou uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 (une "Distribution de Catégorie 2") ou uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z (une "Distribution de Catégorie Z"), sous réserve dans le cas d'une Distribution de Catégorie 1 ou d'une Distribution de Catégorie 2 ou d'une Distribution de Catégorie Z du consentement unanime des Associés Ordinaires; avant la fin de l'année sociale sur base d'un arrêté de compte récent, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Dans le cas d'une distribution en nature, la valeur attribuée aux actifs étant distribués sera déterminée par le Conseil de Gérance à leur discrétion dans les limites permises par la loi. Le montant à distribuer sera déterminé conformément aux dispositions suivantes:

- en conformité avec les dispositions de l'article 26.1 (a) et (b) (sous réserve que, pour éviter tout doute, dans le cas d'une Distribution de Catégorie 1, le paiement ne soit pas fait relativement à toute autre catégorie de Parts Sociales et, dans le cas d'une Distribution de Catégorie 2, le paiement ne soit pas fait relativement à toute autre catégorie de Parts Sociales et, dans le cas d'une Distribution de Catégorie Z, le paiement ne soit pas fait relativement à toute autre catégorie de Parts Sociales et l'article 26.1 se lira en conséquence); et

- il ne pourra pas excéder, selon le cas, les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmentés des profits reportés et des réserves distribuables (y compris tout compte de prime d'émission), mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve établie par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts et toutes sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits actuellement gagnés seront remboursées par le(s) Associé(s) Ordinaire(s).

**26.3.** Nonobstant les dispositions précédentes, les Associés Ordinaires peuvent décider de procéder à des distributions provenant des primes d'émission à distribuer en numéraire ou en nature à soit (i) tous les Associé(s) Ordinaire(s) ou (ii) uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1 (une "Distribution de Prime d'Emission de Catégorie 1") ou uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 (une "Distribution de Prime d'Emission de Catégorie 2") ou uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z (une "Distribution de Prime d'Emission de Catégorie Z"), sous réserve dans les cas d'une Distribution de Prime d'Emission de Catégorie 1 ou d'une Distribution de Prime d'Emission de Catégorie 2 ou d'une Distribution de Prime d'Emission de Catégorie Z du consentement unanime des Associé(s) Ordinaire(s), avant la fin de l'année sociale sur base d'un arrêté de comptes récent, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Dans le cas d'une distribution en nature, la valeur attribuée aux actifs étant distribués sera déterminée par le Conseil de Gérance à sa discrétion dans les limites permises par la loi. Le montant devant être distribué sera déterminé conformément aux dispositions suivantes:

- en conformité avec les dispositions de l'article 26.1 (sous réserve que, pour éviter tout doute, dans le cas d'une Distribution de Prime d'Emission de Catégorie 1, le paiement ne soit pas fait concernant toute autre catégorie de Parts Sociales et, dans le cas d'une Distribution de Prime d'Emission de Catégorie 2, le paiement ne soit pas fait concernant toute autre catégorie de Parts Sociales et, dans le cas d'une Distribution de Prime d'Emission de Catégorie Z, le paiement ne soit pas fait concernant toute autre catégorie de Parts Sociales et l'article 26.1 se lira en conséquence); et

- il ne pourra pas excéder le montant permis par la loi."

*Septième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 28 des Statuts (Dissolution - Liquidation) qui devra désormais se lire comme suit:

" **28. Art. 28.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des Associés Ordinaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué parmi les Associés Ordinaires à proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent dans la Société sous réserve de ce qui est prévu à l'article 27."

*Huitième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 31 des Statuts (Définitions) afin de supprimer les définitions suivantes:

"Parts Sociales de Catégorie XA; Parts Sociales de Catégorie XB; Parts Sociales de Catégorie XC; Parts Sociales de Catégorie XD; Parts Sociales de Catégorie XE; Parts Sociales de Catégorie XF; Parts Sociales de Catégorie XG; Parts Sociales de Catégorie XH; Parts Sociales de Catégorie XI; Parts Sociales de Catégorie XJ; Parts Sociales de Catégorie YA; Parts Sociales de Catégorie YB; Parts Sociales de Catégorie YC; Parts Sociales de Catégorie YD; Parts Sociales de Catégorie YE; Parts Sociales de Catégorie YF; Parts Sociales de Catégorie YG; Parts Sociales de Catégorie YH; Parts Sociales de Catégorie YI; Parts Sociales de Catégorie YJ; Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X; Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Y; Distribution de Catégorie X; Distribution de Prime d'Emission de Catégorie X; Distribution de Catégorie Y; Distribution de Prime d'Emission de Catégorie Y"

Et de modifier les définitions de Parts Sociales des Exécutifs et Parts Sociales Ordinaires qui devront désormais se lire comme suit:

"Parts Sociales des Exécutifs signifie les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z dans la Société, détenues par les Exécutifs ou les Détenteurs Liés (ou détenus en leur nom par le Trustee) de temps à autres."

"Parts Sociales Ordinaires signifie les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie Z émises de temps en temps."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille deux cents euros (2.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: J. Stern, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/734. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024001/534.

(150027478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**Vimmelskafte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 194.416.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of February,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M&G European Property Holding Company S.à r.l, a limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies' Register under number B. 92.191,

here represented by Mrs. Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organised and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and /or foreign real estate companies and any other form of real estate investment, including the purchase, sale, exchange, subscription or the transfer of securities of any kind (which are direct or indirect participations in real estate companies and any other form of real estate investment) and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest or divest in real estate property either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, either by means of purchase or exchange, and the administration, development and management of real estate property and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto.

The Company may further guarantee, grant security, borrow in any form, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, real estate, intellectual property activities or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Vimmelskaftet S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

The registered office of the Company may however be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the sole manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at ninety-five thousand Danish Kroner (DKK 95,000.-) represented by nine hundred fifty (950) shares with a par value of one hundred Danish Kroner (DKK 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The shares of the Company are in registered form.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The Company may redeem its own shares.

**Art. 8.** A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by such shareholder are freely transferable.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders and are appointed by the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its / their office. He (they) may be dismissed with or without cause at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The manager, or in case of several managers, the board of managers may delegate part of his / its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and determine this agent's responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers, or by the signature(s) of any person(s) (including a manager) to whom authority has been delegated by the sole manager or by the board of managers within the limits of such delegation.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings



or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its / their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company’s year commences on the 1<sup>st</sup> of August of each year and ends on the 31<sup>st</sup> July of the following year.

**Art. 21.** Each year on the 31<sup>st</sup> July, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company’s profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

**Art. 23.** The manager or board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The nine hundred fifty (950) shares have been subscribed by M&G European Property Holding Company S.à r.l.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ninety-five thousand Danish Kroner (DKK 95,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> July 2016.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its association are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

2. Mr. Peter Baxter, born on 23/06/1956 in Newtownards, Northern Ireland, United Kingdom, residing professionally at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Thomas Kächele, born on 10/10/1967 in Stuttgart, Germany, residing professionally at Taunusanlage 19, 60325 Frankfurt am Main, Germany;

are appointed as managers of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de février,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

M&G European Property Holding Company S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 92.191,

ici représentée par Mme Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés immobilières luxembourgeoises et / ou étrangères et toutes autres formes de placements immobiliers, incluant l'achat, la vente, l'échange, la souscription ou le transfert de valeurs mobilières (qui sont des participations directes ou indirectes dans des sociétés immobilières et tout autre forme de placement immobilier) et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations immobilières.

L'objet de la Société est aussi d'investir ou de céder des biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger soit, par l'acquisition ou par l'échange de tels biens immobiliers, et l'administration, le développement, et la gestion de biens immobiliers ainsi que l'accomplissement de toute opération s'y rattachant directement ou indirectement.



La Société peut également garantir, accorder des sûretés, emprunter sous toute forme, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou un droit de quelque nature que ce soit, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, immobilière, relatives à la propriété intellectuelle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Vimmelskafte S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par une décision du conseil de gérance.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par décision du gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produites ou seraient imminentes, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-quinze mille couronnes danoises (DKK 95.000,-) représenté par neuf cent cinquante (950) parts sociales, d'une valeur de cent couronnes danoises (DKK 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8.** Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition des actionnaires pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre actionnaires. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un nouvel actionnaire qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

En cas de décès, les parts sociales de l'actionnaire décédé ne peuvent être transmises à un nouvel actionnaire que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des actionnaires représentant les trois quarts des parts appartenant aux actionnaires survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul actionnaire, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par les actionnaires, fixant la durée de leur(s) mandat(s). Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s), avec ou sans motif, par l'actionnaire unique ou, selon le cas, les actionnaires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) (y compris un gérant) à qui tel pouvoir aura été délégué par le gérant unique ou par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

#### **D. Décisions de l'actionnaire unique - Décisions collectives des actionnaires**

**Art. 17.** L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts. Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque actionnaire a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées (i) à la majorité des actionnaires (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un actionnaire unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des actionnaires par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra être entendue comme une référence à l'actionnaire unique selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'actionnaire unique.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des profits**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 juillet, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des actionnaires. Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

**Art. 23.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires conformément à la Loi et aux présents statuts.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les neuf cent cinquante (950) parts sociales ont été souscrites par M&G European Property Holding Company S.à r.l.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de quatre-vingt-quinze mille couronnes danoises (DKK 95.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 juillet 2016.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.800.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
2. M. Peter Baxter, né le 23 juin 1956 à Newtownards, Irlande du Nord, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Thomas Kächele, né le 10 octobre 1967 à Stuttgart, Allemagne, demeurant professionnellement à Tausanlage 19, 60325 Francfort-sur-le-Main, Allemagne;

sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KEMP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4034. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015023940/397.

(150027684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

**P3 Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 180.123.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of December.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TPG Point RE Investment AIV Sub I, L.P., a limited partnership established under the laws of the Prince Edward Island, Canada with address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, USA and registered with the Corporate Registry under number 145584, acting through its general partner TPG Advisors VI, Inc., a corporation established under the laws of the Delaware and registered with the Division of Corporations under number 4476816 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally at L-1319 Luxembourg, 101, rue de Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of P3 Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Luxembourg, 6C, rue Gabriel Lippmann and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under the number B 180.123.

II. The company was incorporated on August 27<sup>th</sup>, 2013 by deed of the notary Edouard DELOSCH, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2710 on October 30<sup>th</sup>, 2013 (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, held on 22<sup>nd</sup> October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3664 of December 2, 2014.

III. The Company's share capital is presently set at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) represented by two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class A shares, two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class B shares, two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class C shares, two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class D shares, two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class E shares, two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class F shares, two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class G shares, two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class H shares, two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class I shares and two million five hundred thousand Euros (2,500,000) Class J shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

The appearing party recognizes to have full knowledge of the decisions to be taken on basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by a Contribution in Kind amounting to six hundred sixty-six thousand five hundred one Euro and twenty-three Euro cents (EUR 666.501,23);

2. Amendment of the article 5 of the articles of association;

3. Miscellaneous.

That the appearing party has taken the following resolution:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of two hundred fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) to three hundred sixteen thousand six hundred fifty Euro and ten euro cent (EUR 316,650.10) by way of the issuance of:

- (i) six hundred sixty-six thousand five hundred and one (666,501) Class A Shares,
- (ii) six hundred sixty-six thousand five hundred and one (666,501) Class B Shares,
- (iii) six hundred sixty-six thousand five hundred and one (666,501) Class C Shares,
- (iv) six hundred sixty-six thousand five hundred and one (666,501) Class D Shares,
- (v) six hundred sixty-six thousand five hundred and one (666,501) Class E Shares,
- (vi) six hundred sixty-six thousand five hundred and one (666,501) Class F Shares,
- (vii) six hundred sixty-six thousand five hundred and one (666,501) Class G Shares,
- (viii) six hundred sixty-six thousand five hundred and one (666,501) Class H Shares,
- (ix) six hundred sixty-six thousand five hundred and one (666,501) Class I Shares,
- (x) six hundred sixty-six thousand five hundred and one (666,501) Class J Shares,

each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), by converting a certain liquid and eligible claim of the same amount, that the sole shareholder holds against the Company into Share Capital (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of six hundred sixty-six thousand five hundred one Euro and twenty-three Euro cents (EUR 666.501,23).

The total amount of six hundred sixty-six thousand five hundred one Euro and twenty-three Euro cents (EUR 666.501,23) shall be allocated as follows:

- an amount of sixty-six thousand six hundred fifty euro and ten Euro cent (EUR 66,650.10) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of five hundred ninety-nine thousand eight hundred fifty-one euro and thirteen Euro cents (EUR 599,851.13) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

In order to reflect the foregoing resolutions, the meeting resolves to amend the Article 5 of the articles of association of the Company which will from now on read as follows:

**" Art. 5.**

5.1. The issued share capital of the Company is set at three hundred sixteen thousand six hundred fifty Euro and ten euro cent (EUR 316,650.10) divided into:

- three million one hundred sixty-six thousand five hundred and one (3,166,501) Class A shares,
- three million one hundred sixty-six thousand five hundred and one (3,166,501) Class B shares,
- three million one hundred sixty-six thousand five hundred and one (3,166,501) Class C shares,
- three million one hundred sixty-six thousand five hundred and one (3,166,501) Class D shares,
- three million one hundred sixty-six thousand five hundred and one (3,166,501) Class E shares,
- three million one hundred sixty-six thousand five hundred and one (3,166,501) Class F shares,
- three million one hundred sixty-six thousand five hundred and one (3,166,501) Class G shares,
- three million one hundred sixty-six thousand five hundred and one (3,166,501) Class H shares,
- three million one hundred sixty-six thousand five hundred and one (3,166,501) Class I shares,
- three million one hundred sixty-six thousand five hundred and one (3,166,501) Class J shares,

each share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set forth in the present Articles"

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

TPG Point RE Investment AIV Sub I, L.P., un limited partnership, établi sous le droit de l'Île-du-Prince-Édouard, Canada, ayant son siège social au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, USA et immatriculé auprès du Corporate Registry sous le numéro 145584, agissant par l'intermédiaire de son general partner TPG Advisors VI, Inc., une société établie sous le droit du Delaware et enregistré auprès du Division of Corporations sous le numéro 4476816 (l'«Associé Unique»)

représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée, résidant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue de Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associé unique de «P3 Group S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 180.123 et (la «Société»).

II. Que la Société a constituée le 27 août 2013 par acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2710 du 30 octobre 2013. (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 octobre 2014, suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3664 du 2 décembre 2014.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) divisé en:

- deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe A,
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe B,
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe C,
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe D,
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe E,
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe F,
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe G,
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe H,
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe I,
  - deux millions cinq cent mille (2.500.000) de parts sociales de Classe J,
- chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR).

La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la société par un apport autre qu'en numéraire s'élevant à six cent soixante-six mille cinq cent un euros et vingt-trois euro cents (EUR 666.501,23);

3. Modification de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.



### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à trois cent seize mille six cent cinquante euro et dix centime d'euro (EUR 316.650,10) par l'émission de:

- six cent soixante-six mille cinq cent une (666.501) parts sociales de Classe A,
- six cent soixante-six mille cinq cent une (666.501) parts sociales de Classe B,
- six cent soixante-six mille cinq cent une (666.501) parts sociales de Classe C,
- six cent soixante-six mille cinq cent une (666.501) parts sociales de Classe D,
- six cent soixante-six mille cinq cent une (666.501) parts sociales de Classe E,
- six cent soixante-six mille cinq cent une (666.501) parts sociales de Classe F,
- six cent soixante-six mille cinq cent une (666.501) parts sociales de Classe G,
- six cent soixante-six mille cinq cent une (666.501) parts sociales de Classe H,
- six cent soixante-six mille cinq cent une (666.501) parts sociales de Classe I,
- six cent soixante-six mille cinq cent une (666.501) parts sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR), par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible que l'associé unique détient contre la société en capital social de la Société («l'Apport en Nature»).

L'Apport en Nature représente un montant total de six cent soixante-six mille cinq cent un euros et vingt-trois euro cents (EUR 666.501,23).

Le montant totale de six cent soixante-six mille cinq cent un euros et vingt-trois euro cents (EUR 666.501,23) est alloué comme suit:

(i) le montant de soixante-six mille six cent cinquante euros et dix centimes d'euros (EUR 66.650,10) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) le montant de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante et un euros et treize centimes d'euros (EUR 599.851,13) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné

### Troisième résolution

L'Assemblée décide, afin de refléter les résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

#### « Art. 5.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent seize mille six cent cinquante euro et dix centime d'euro (EUR 316.650,10) divisé en:

- trois millions cent soixante-six mille cinq cent une (3.166.501) parts sociales de Classe A,
- trois millions cent soixante-six mille cinq cent une (3.166.501) parts sociales de Classe B,
- trois millions cent soixante-six mille cinq cent une (3.166.501) parts sociales de Classe C,
- trois millions cent soixante-six mille cinq cent une (3.166.501) parts sociales de Classe D,
- trois millions cent soixante-six mille cinq cent une (3.166.501) parts sociales de Classe E,
- trois millions cent soixante-six mille cinq cent une (3.166.501) parts sociales de Classe F,
- trois millions cent soixante-six mille cinq cent une (3.166.501) parts sociales de Classe G,
- trois millions cent soixante-six mille cinq cent une (3.166.501) parts sociales de Classe H,
- trois millions cent soixante-six mille cinq cent une (3.166.501) parts sociales de Classe I,
- trois millions cent soixante-six mille cinq cent une (3.166.501) parts sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) et les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. SIEBENALER, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64327. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015023029/208.

(150026829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000.003,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.960.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARS:**

Vantico Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72959 (the Sole Shareholder),

represented by Audrey Cubizolles, lawyer, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Vantico International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72960 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 1999 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 97 dated 28 January 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and most recently on 2 October 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3357 dated 12 November 2014.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 50,000,003 (fifty million and three United States dollars) by way of issuance of 1 (one) share of the Company, without nominal value (the New Share);
- (3) subscription to, and payment in full of, the New Share;
- (4) subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above-mentioned changes;
- (5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Share, and to see to any formalities in connection therewith; and
- (6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.



#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 50,000,003 (fifty million and three United States dollars) by way of issuance of the New Share.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Share and the full payment of the subscription price of the New Share, as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Share and to fully pay it up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of USD 78,871,280 (seventy-eight million eight hundred seventy one thousand two hundred eighty United States dollars) consisting in two receivables, the first one in the amount of USD 75,000,000 (seventy-five million United States Dollars) and the second one in the amount of USD 3,871,280 (three million eight hundred seventy-one thousand two hundred eighty United States Dollars), resulting in a contribution in an aggregate amount of USD 78,871,280 (seventy-eight million eight hundred seventy one thousand two hundred eighty United States dollars) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of USD 78,871,280 (seventy-eight million eight hundred seventy one thousand two hundred eighty United States dollars) is allocated as follows:

- (1) an amount of USD 1 (one United States dollar) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (2) an amount of USD 78,871,279 (seventy-eight million eight hundred seventy-one thousand two hundred seventy-nine United States dollars) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to USD 78,871,280 (seventy-eight million eight hundred seventy-one thousand two hundred eighty United States dollars).

A copy of the Certificate, after being signed ne varietur by the attorney-in-fact and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Share. It shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company's subscribed share capital is set at USD 50,000,003 (fifty million and three dollars of the United States) represented by 50,000,003 (fifty million and three) shares without nominal value."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Share of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

#### *Expenses*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately 7,000 Euro

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### COMPARAÎT:

Vantico Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72959 (l'Associé Unique),

représentée par Audrey Cubizolles, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Vantico International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72960 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 1999 par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 97 daté du 28 janvier 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 2 octobre 2014 selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3357 daté du 12 novembre 2014.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 50.000.003 (cinquante millions et trois dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, sans valeur nominale (la Nouvelle Part Sociale);

(3) souscription et paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale;

(4) modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant;

(5) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 50.000.003 (cinquante millions et trois dollars des Etats-Unis) par l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de USD 78.871.280 (soixante-dix-huit millions huit cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique), consistant en deux créances, l'une d'une valeur de USD 75.000.000 (soixante-quinze millions de dollars des Etats Unis d'Amérique) et la seconde d'une valeur de USD 3.871.280 (trois millions huit cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique), pour une valeur totale de USD 78.871.280 (soixante-dix-huit millions huit cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport de USD 78.871.280 (soixante-dix-huit millions huit cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera allouée comme suit:

(1) un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) sera alloué au compte capital social de la Société; et

(2) un montant de USD 78.871.279 (soixante-dix-huit millions huit cent soixante et onze mille deux cent soixante-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à USD 78.871.280 (soixante-dix-huit millions huit cent soixante et onze mille deux cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission la Nouvelle Part Sociale, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 50.000.003 USD (cinquante millions et trois dollars des Etats-Unis) représenté par 50.000.003 (cinquante millions et trois) parts sociales sans valeur nominale."

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement 7.000 euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015023188/175.

(150026190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

### **C&R Maryse Van der voort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, rue de Meysembourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.426.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le cinq février.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

#### A COMPARU:

Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert,

agissant en tant que mandataire de Madame Maryse VAN DER VOORT, restaurateur d'oeuvres d'art, née le 12 novembre 1960 à Anvers (Belgique), demeurant au 1, Rue de Meysembourg, L-7410 Angelsberg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet:

- la création, la restauration, la réfection ou tout autres travaux se rapportant aux oeuvres d'Art, de monuments historiques, de peintures murales, décors peints, tableaux, dorures, staff, encadrement, statuaires, ornements et objets d'arts dans leur sens le plus large.

- l'organisation d'expositions et autres événements culturels comprenant l'édition, le négoce, les importations et exportations de tableaux, oeuvres d'arts et antiquités.

- l'achat et la vente d'objets d'art et d'antiquités.
- le conseil et l'expertise d'oeuvres d'arts tant à l'achat et à la vente pour des tiers.

Elle pourra créer des filiales en Europe. Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, au qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société peut exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "C&R Maryse Van der voort S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à dans la commune de Fischbach.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

*Souscription et libération:*

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par la comparante Mme Maryse VAN DER VOORT, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par la prédite souscriptrice moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

*Décision de l'associé unique*

L'associé unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

- 1) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Maryse VAN DER VOORT, prénommée, laquelle aura tous pouvoirs pour engager et représenter valablement la Société par sa signature.

- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-7410 Angelsberg, 1, Rue de Meysembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 06 février 2015. Relation: DAC/2015/2149. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015024091/140.

(150027825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

### **Canalyse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4660 Bascharage, 2, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 153.065.

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CANALYSE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1351 du 1<sup>er</sup> juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 153065

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Hervé ADAM, demeurant à F-57310 Montrequienne, 8, Route de Rurange.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach à L-4960 Clemency, 2, rue de Bascharage et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Clemency (commune de Käerjeng)."

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

2.- Adaptation de la durée des mandats d'administrateur et administrateur-délégué concernant Monsieur Hervé ADAM, jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

3. Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les TROIS CENT QUINZE (315) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, à L-4960 Clemency, 2, rue de Bascharage et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Clemency (commune de Käerjeng)."

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'adapter la durée des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué en fonction concernant Monsieur Hervé ADAM, demeurant à F-57310 Montrequienne, 8, Route de Rurange, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.



DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: ADAM, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/02/2015. Relation: EAC/2015/3341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11/02/2015.

Référence de publication: 2015024109/58.

(150027843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

### **B&D Services s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 194.403.

#### STATUTS

L'an deux mil quinze

Le vingt-huit janvier;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Marie DAVOINE, retraité, né à Prisches (France) le 6 Janvier 1956, demeurant à L-4166 Esch/Alzette, 2, rue Katzenberg;

2) Madame Maria-Fernanda RAMOS BENTO, employée, née à Lisbonne (Portugal) le 1<sup>er</sup> novembre 1964, demeurant à L-4166 Esch/Alzette, 2, rue Katzenberg;

ici représentée par Monsieur Jean-Marie DAVOINE, prédit;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing-privé en date du 22 janvier 2015;

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «B&D Services s.à.r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le coaching de vie et les services commerciaux, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Marie DAVOINE, prédit: .....	5 parts sociales
2) Madame Maria-Fernanda RAMOS BENTO, prédite: .....	95 parts sociales
Total: .....	100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CINQ CENT EUROS (Euro 1.500.-).

*Assemblée générale.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie;
- Est nommé gérant Monsieur Jean-Marie DAVOINE, prèdit.

La société est valablement engagée par la signature du gérant ou par la signature de l'associé.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Davoine, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 30 janvier 2015. Relation: EAC/2015/2296. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 03 février 2015.

Référence de publication: 2015024044/78.

(150027246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

### **Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.950.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 3 février 2015*

Le conseil d'administration a nommé, avec effet au 13 février 2015, European Fund Administration, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg et enregistré au registre de commerce de des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.766, en tant que dépositaire au sens de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PRIVATE PLACEMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015024550/15.

(150027945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---